

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **mardi 6 août 2019** à compter de **12 h.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

FINANCEMENT ET REFINANCEMENT - 2 322 000 \$

289-08-19

ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	6 août 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	20 août 2019
Montant :	2 322 000 \$		

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 830-07, 860-09, 824-07, 915-12, 895-11, 876-10, 932-13, 948-14, 1060-18, 1085-18, 1093-19 et 1073-18, la Ville de New Richmond souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de New Richmond a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 août 2019, au montant de 2 322 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

166 000 \$	1,90000 %	2020
169 000 \$	1,90000 %	2021
172 000 \$	1,90000 %	2022
176 000 \$	1,95000 %	2023
1 639 000 \$	2,00000 %	2024

Prix : 98,68000

Coût réel : 2,31358 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

166 000 \$	1,85000 %	2020
169 000 \$	1,85000 %	2021
172 000 \$	1,90000 %	2022
176 000 \$	1,95000 %	2023
1 639 000 \$	2,00000 %	2024

Prix : 98,61200

Coût réel : 2,32795 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 2 322 000 \$ de la Ville de New Richmond soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

290-08-19

CONCORDANCE, COURTE ÉCHÉANCE ET PROLONGATION

Attendu que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de New Richmond souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 322 000 \$ qui sera réalisé le 20 août 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
830-07	41 600 \$
860-09	178 600 \$
824-07	233 500 \$
915-12	58 000 \$
895-11	830 000 \$
895-11	19 100 \$
876-10	84 200 \$
932-13	6 038 \$
948-14	511 814 \$
1060-18	260 422 \$
1085-18	37 525 \$
1093-19	57 957 \$
1073-18	3 244 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 830-07, 824-07, 915-12, 895-11, 876-10, 948-14, 1060-18 et 1093-19, la Ville de New Richmond souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Ville de New Richmond avait le 19 août 2019, un emprunt au montant de 1 445 000 \$, sur un emprunt original de 2 130 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 830-07, 860-09, 824-07, 915-12, 895-11 et 876-10;

Attendu qu'en date du 19 août 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 20 août 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 830-07, 860-09, 824-07, 915-12, 895-11 et 876-10;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 août 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 février et le 20 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD de la Baie des Chaleurs
CARREFOUR BAIE-DES-CHALEURS
120, BLVD. PERRON
NEW RICHMOND, QC
G0C 2B0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de New Richmond, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 830-07, 824-07, 915-12, 895-11, 876-10, 948-14, 1060-18 et 1093-19 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 août 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 20 août 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 830-07, 860-09, 824-07, 915-12, 895-11 et 876-10, soit prolongé de 1 jour.

ADOPTÉE

291-08-19

TABLEAU COMBINÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal approuve le tableau combiné pour un montant total de deux millions trois cent vingt-deux mille dollars (2 322 000 \$), tel que déposé et que le trésorier de la Ville soit autorisé à signer le document pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les points ayant trait à la présente séance ayant été discutés, le président déclare la clôture de l'assemblée d'ajournement. Il est 12 h 10.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière